

FINANCEMENTS PUBLICS DE LA CULTURE 2008

**LES DÉPENSES CULTURELLES
DES VILLES
EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

DOCUMENT DE SYNTHÈSE

S O M M A I R E

P 3	CHIFFRES CLÉS
P 4	LES MODALITÉS D'ACTION
P 6	LES RELATIONS ENTRE FINANCEURS
P 7	LES CHAMPS D'INTERVENTION
P 8	PRÉSENTATION DU DISPOSITIF D'ENQUÊTE

LES DÉPENSES CULTURELLES DES VILLES

L'enquête FPC a permis de collecter les dépenses culturelles réalisées sur l'année budgétaire 2008 par les Villes de plus de 10 000 habitants au nombre de 85 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (1 ville a transféré sa compétence Culture à son intercommunalité). Ce sont ainsi 538,2 millions d'euros de dépenses culturelles, dont 78% en fonctionnement, qui ont été qualifiées, analysées et contextualisées. Parmi ces crédits, 18,3M€ de dépenses ont été collectées hors fonctions budgétaires consacrées à la Culture, et notamment dans les budgets Enseignement-Formation et Services généraux (Fêtes & cérémonies, Aides aux associations non classées, administration générale).

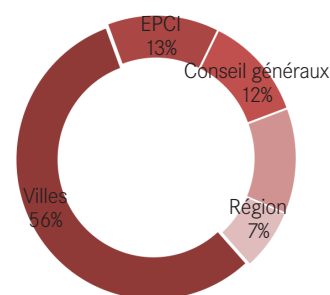
Premiers financeurs de la culture, les Villes ont émit 56% de la totalité des financements publics repérés par l'enquête, près d'1 milliard d'euros. Leurs crédits culturels représentent en moyenne 6,7% de leurs budgets globaux, soit 134€ par habitant. Ces indicateurs sont plus faibles que ceux constatés au niveau national, respectivement 9,3% et 118€.

S'il a été possible de constater de grandes tendances en matière de modalités économiques d'intervention, de répartition des dépenses, d'actions et d'équipements financés, il faut toutefois garder à l'esprit que les situations culturelles de chaque Ville sont différentes, et qu'elles n'interviennent pas toutes de la même manière dans chaque domaine culturel.

De nombreuses disparités communales existent. Les indicateurs culturels varient selon le territoire départemental étudié ; l'euro par habitant passe de 54€ dans les Alpes-de-Haute-Provence à 111€ dans les Hautes-Alpes, et l'effort culturel fluctue entre 4% dans les Alpes-de-Haute-Provence à 9% dans le Vaucluse. Ces disparités semblent directement liées à la taille des communes, à la fois en terme de population et de capacité financière.

A l'instar des intercommunalités, les Villes privilégient la gestion directe comme modalité d'intervention culturelle. Elles consacrent 80% de leurs dépenses culturelles aux équipements de proximité (écoles de musique, conservatoires, bibliothèques, musées), tandis que les Conseils généraux et le Conseil régional s'attachent à subventionner massivement équipements structurants et opérateurs culturels.

CULTURE - POIDS DE CHAQUE FINANCEUR
ENSEMBLE DES CRÉDITS



CHIFFRES CLÉS

538,2M€ de dépenses culturelles
Soit 134€ par habitant
Un poids de 6,7% du budget global
1€ de subvention => 4€ de charges directes
2 634 opérateurs soutenus
Des financements croisés pour 1/3 d'entre eux
30% des dépenses alloués au Spectacle vivant
29% des dépenses pour des actions de production/diffusion

¹ DEPS - Département des études, de la prospective et des statistiques au sein du ministère de la Culture et de la Communication, *Les dépenses culturelles des collectivités locales en 2006*

² Arcade, Les financements publics de la culture 2008, *L'intercommunalité culturelle en région Paca*

01 | LES MODALITÉS D'ACTION

La distinction entre gestion directe (dépenses de fonctionnement des services et de gestion d'équipements communaux) et gestion déléguée (subventions et aides à des bénéficiaires tiers) permet d'apprécier les domaines d'intervention des Villes. Ainsi, l'enseignement culturel et artistique (écoles municipales de danse, de musique, de théâtre et d'arts plastiques), la lecture publique (bibliothèques et médiathèques) et le patrimoine (conservation du bâti et musées) restent encore aujourd'hui des prérogatives municipales fortes, et l'engagement en faveur de ces champs est très marqué. Les Villes sont également très présentes par le biais du soutien à des opérateurs pour des activités de création, production, diffusion et d'action culturelle dans diverses filières culturelles.

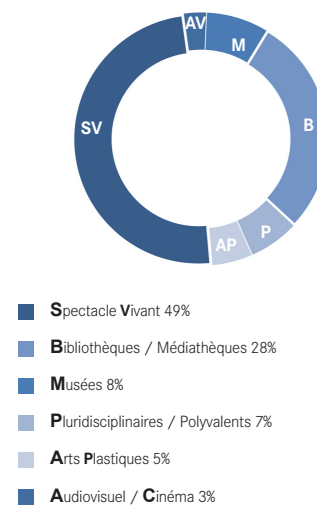
LA GESTION DIRECTE

Les dépenses liées aux services d'administration culturels et aux équipements culturels municipaux s'élèvent à 337M€ en 2008, soit en moyenne 80% de leur budget culturel. Les dépenses de personnel pèsent en moyenne plus de la moitié du budget culturel (66%) mais ce pourcentage varie fortement, de 8 à 88% de leur budget. De plus, ces dépenses de gestion sont plus ou moins importantes en raison des transferts d'équipements opérés au niveau intercommunal. Sur les 84 Villes enquêtées, 19 ont des dépenses directes inférieures à 500 000€, 15 ont des dépenses comprises entre 500 000€ et 1M€, 38 comprises entre 1 et 5M€, et enfin 12 Villes ont des dépenses directes supérieures à 5M€.

En moyenne, les Villes émettent 4€ de charges de gestion directe pour 1€ de gestion déléguée (subventions). Sur ces 4€, les deux tiers sont affectés aux équipements communaux (près de 500 ont été repérés, principalement dans le spectacle vivant). Le dernier tiers concerne les dépenses des services administratifs culturels pour lesquels l'enquête a permis de repérer des actions portées et réalisées par ces derniers.

Parmi ces équipements municipaux, il faut souligner le poids des équipements dédiés au Spectacle vivant (49% des crédits), avec la gestion des écoles municipales (43), notamment de musique, et dont certaines sont des écoles contrôlées, des opéras de Marseille, Nice et Avignon, des théâtres municipaux et autres lieux de diffusion. La filière Livre et Lecture, avec un poids moindre (28% des crédits) mais une implantation quasi exhaustive de bibliothèques/médiathèques sur tous les territoires enquêtés. Viennent ensuite les équipements muséaux (8%), les équipements dédiés aux arts visuels (5%) avec les écoles des beaux-arts, centres d'art et galeries/salles d'exposition, les équipements Audiovisuel-Cinéma (3%), avec les salles de cinémas et les structures ressources, ainsi que les équipements pluridisciplinaires (centres culturels, lieux de diffusion pluridisciplinaires) ou polyvalents (espaces municipaux).

AFFECTATION PAR FILIÈRE DES DÉPENSES DE GESTION DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT



L'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement des Villes s'élèvent à 119M€ en 2008. Ces crédits concernent avant tout des opérations d'investissement direct -immobilisations corporelles et en cours - (92%). Les transferts d'investissement sont rares et concentrés sur quelques structures à fort rayonnement (8%, soit près de 10M€). La majorité de ces crédits est allouée à la filière Patrimoine et Architecture (52%), et principalement en direction des musées (une quarantaine) et du patrimoine bâti et archéologique (édifices et sites patrimoniaux). Ce sont ensuite les filières Pluridisciplinaire (27%) et Spectacle vivant (12%) qui concentrent le plus de crédits. Les autres filières culturelles perçoivent moins de 10% de ces crédits dont 5% alloués à la filière Livre et Lecture.

Les dépenses d'investissement sont pour la plupart pluriannuelles, leur lecture sur un seul exercice budgétaire reste par conséquent limitée. La prochaine édition pourrait intégrer cette nécessité de lecture sur plusieurs années pour les opérations importantes de construction ou de restauration.

Crédits de fonctionnement	78%	Crédits d'investissement	22%
---------------------------	-----	--------------------------	-----

LES AIDES ET SUBVENTIONS

Les dépenses de transfert en fonctionnement (aide/subvention) à destination d'opérateurs tiers représentent 20% des crédits culturels des Villes, soit 82,6 millions d'euros. Ce sont ainsi 2 634 bénéficiaires qui sont soutenus, dont 336 ont une activité principale qui ne relève pas de la culture (voir détail ci-dessous). Les associations bénéficient de la majorité de ces crédits, tandis que les entreprises privées, particuliers et établissements publics perçoivent moins de 2% de ces transferts.

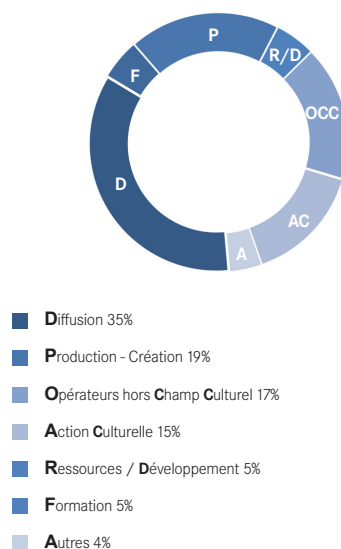
En volume, les 30 premiers bénéficiaires concentrent 50 % des crédits. Ces grands opérateurs sont concentrés sur les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes, tandis que la majorité des petites subventions (moins de 1 500€ par structure) sont localisées principalement sur les départements du Var et du Vaucluse.

Toujours en volume budgétaire (et non pas en nombre), les acteurs culturels soutenus sont dans l'ordre décroissant :

- ▶ des structures à vocation de diffusion (35%), principalement des lieux pour la plupart dédiés au spectacle vivant, des salles de cinéma et des lieux d'art contemporain, puis dans une proportion quasi identique des organisateurs de festivals/manifestations essentiellement dans les filières du spectacle et du cinéma, et dans une moindre proportion des programmeurs
- ▶ des structures de production/création (19%), principalement des compagnies de théâtre, des ensembles musicaux et des lieux de production/résidence d'artistes du spectacle
- ▶ des opérateurs non culturels (17%), dont les offices du tourisme, associations de loisirs et d'animation offices des fêtes, associations d'éducation populaire et de solidarité, centres sociaux
- ▶ des structures d'action culturelle (15%), principalement des MJC et des centres culturels et des associations de médiation/sensibilisation des publics dans divers domaines culturels, et des clubs de pratique amateur (musique, théâtre, danse, photo...)
- ▶ des structures ressources, de développement et groupements de professionnels (5%)
- ▶ des structures de formation (5%), écoles supérieures et structures de formation professionnelle. L'enseignement artistique n'est pas cité ici car ce type d'activité est en gestion directe.

TRANCHES DE SUBVENTIONS	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES
PLUS DE 500 000€	33
DE 100 000€ À 500 000€	104
DE 50 000€ À 100 000€	75
DE 10 000€ À 50 000€	407
DE 1 500€ À 10 000€	998
MOINS DE 1 500€	1017

VOCATION DES STRUCTURES SOUTENUES CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT



02 | LES RELATIONS ENTRE FINANCIERS

LES TRANSFERTS

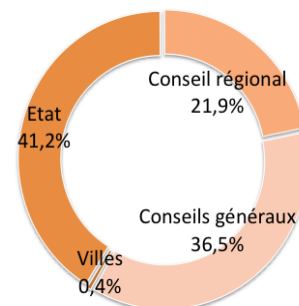
Sur les 50M€ de dépenses de transfert entre financeurs publics repérés par l'enquête, les communes sont les principales destinataires (82% de ces crédits). Majoritairement fléchés en dépenses d'investissement, ces crédits représentent surtout des aides à la restauration dans le domaine patrimonial (52%), et des aides à la construction dans les domaines de la diffusion culturelle (29%) et de l'enseignement artistique (14%).

Les principaux émetteurs de ces crédits sont par ordre d'importance l'Etat (41%), les Conseils généraux (37%) et la Région (22%).

Subventions versées...	Subventions reçues par...				
	Région	CG	EPCI	Communes	Total
État	825 000	793 069	3 394 507	13 618 742	18 631 318
Conseil Régional		25 600	1 399 921	8 469 545	9 895 066
Conseils généraux	0		2 164 490	14 349 286	16 513 776
EPCI	0	33 150		4 648 608	4 681 758
Villes	0	177 526	0		177 526
Total général	825 000	1 029 345	6 958 918	41 086 181	49 899 444

Crédits de fonctionnement et d'investissement

ORIGINE DES DÉPENSES DE TRANSFERT ENTRE FINANCIERS
CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT



LES FINANCEMENTS CROISÉS

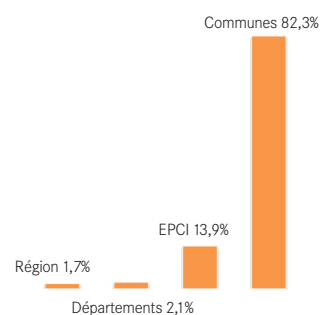
Bien que très nombreux, une nouvelle méthodologie permet d'identifier les financements croisés. L'enquête offre ainsi la possibilité de déterminer, pour chaque opérateur culturel soutenu sur le territoire, le nombre de financeurs intervenants et les montants cumulés.

Une grande majorité d'opérateurs culturels soutenus uniquement par les Villes (67%) et uniquement par ces dernières. Néanmoins, 15% des opérateurs soutenus par les Villes le sont également par un autre échelon d'intervention, 10% par deux autres et 7% par trois autres. Seulement 21 opérateurs sont soutenus par tous les types de financeurs publics³. En volume, les Villes s'engagent davantage avec les opérateurs qu'elles soutiennent seules que pour ceux où plusieurs financeurs sont impliqués. Ainsi, les Villes affectent 75% de leurs dépenses à des opérateurs qu'elles financent exclusivement.

Autre point à souligner, lorsque les Villes financent des opérateurs en même temps qu'un autre échelon d'intervention, elles sont largement majoritaires dans les montants cumulés. Au total, elles émettent 53% des financements croisés cumulés en région.

	Financier unique	Avec 1 autre échelon	Avec 2 autres échelons	Avec 3 autres échelons	Avec 4 autres échelons	Total
Répartition du nombre d'opérateurs soutenus par les Villes	67%	15%	10%	7%	1%	100%
Répartition des dépenses des Villes	75%	7%	7%	10%	1%	100%

DESTINATION DES DÉPENSES DE TRANSFERT ENTRE FINANCIERS
CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT



³ Ville, EPCI, Département, Région et État

03 | LES CHAMPS D'INTERVENTION

PRODUCTION-DIFFUSION SPECTACLE VIVANT	97,4M€
LECTURE PUBLIQUE	60,8 M€
ADMINISTRATION	50,3 M€
CONSERVATION MUSÉOGRAPHIQUE	47,7 M€
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	46,3 M€
ACTION CULTURELLE PLURIDISCIPLINAIRE	40,6 M€

LES ACTIONS

Les Villes soutiennent avant tout des actions de production-diffusion (46% des dépenses de fonctionnement), de conservation patrimoniale (16%) et d'enseignement-formation (14%). Elles privilégient des politiques d'aide à la diffusion dans la plupart des filières culturelles. Ces observations confirment aussi l'attachement des communes pour leurs compétences historiques : lecture publique, musées, enseignement artistique...

LES FILIÈRES

Avec 36% des crédits culturels de fonctionnement, le Spectacle vivant est la filière la plus soutenue par les Villes. Viennent ensuite les filières Pluridisciplinaire (25%), Patrimoine et Architecture (17%), Livre et Lecture (15%), Arts visuels (3%) et Audiovisuel-Cinéma (3%). La filière pluridisciplinaire regroupe principalement les dépenses d'administration, ainsi que des actions culturelles transversales. C'est pourquoi les 3/4 des crédits de cette filière sont des charges de gestion directe. En ce qui concerne le Patrimoine, 1^{ère} filière en crédits d'investissement, ce sont principalement des charges de fonctionnement pour les musées qui sont financées. Le poids de chaque filière culturelle varie d'un territoire départemental à l'autre, le Spectacle vivant est ainsi beaucoup plus représenté dans les départements du Vaucluse et des Hautes-Alpes.

- 1 Spectacle vivant
- 2 Pluridisciplinaire
- 3 Patrimoine et architecture
- 4 Livre et lecture
- 5 Arts visuels
- 6 Audiovisuel-Cinéma

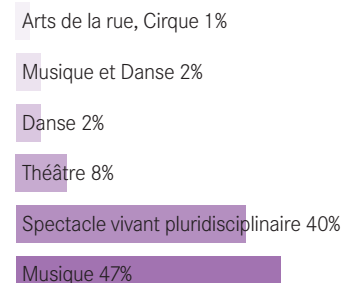
ZOOM SUR LE SPECTACLE VIVANT

Si en volume les Villes sont les premiers financeurs de la filière (163,9M€ de crédits en fonctionnement et investissement), néanmoins au regard des autres financeurs, le poids de cette filière dans l'ensemble des dépenses culturelles est inférieur, variant de 30% pour les Villes, à 33% pour les Conseils généraux, 34% pour l'Etat, 44% pour la Région, et 55% pour les EPCI.

En crédit de fonctionnement, deux domaines concentrent la quasi-totalité de l'enveloppe dédiée au Spectacle vivant par les Villes : la musique (69,8M€ soit 47%) et le Spectacle vivant pluridisciplinaire (58,9M€ soit 40%). La filière est également caractérisée par l'importance des subventions à des opérateurs de terrain (27%) par rapport à la moyenne observée de 20% pour l'ensemble des filières culturelles.

Le type d'accompagnement mené par les Villes varie en fonction des disciplines ; si l'aide à la diffusion est très présente en matière de musique, le soutien à la création est majoritaire pour le théâtre, la danse, les arts de la rue et de la piste. Le domaine Spectacle vivant pluridisciplinaire regroupe quant à lui principalement des structures de formation en musique, danse et théâtre.

SPECTACLE VIVANT RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR DOMAINE CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT



PRÉSENTATION DU DISPOSITIF D'ENQUÊTE

LE CHAMP DE L'ENQUÊTE

L'enquête couvre l'ensemble des dépenses réalisées de tous les secteurs culturels: spectacle vivant, livre, arts visuels, patrimoine, cinéma, cultures régionales, multimédia, culture scientifique et technique... Le nombre de financeurs publics étudiés est plus important pour cette édition 2008, avec la prise en compte de l'évolution de la population (85 Villes de plus de 10 000 habitants contre 76 en 2003), l'intégration d'un échantillon d'intercommunalités à fiscalité propre, auxquels s'ajoutent les 6 Conseils généraux, la Région et l'État (Drac Paca et crédits centraux du MCC). L'objectif est d'identifier, de qualifier, d'analyser et de restituer les dépenses culturelles réalisées par ces 124 financeurs.

LES SUPPORTS DE L'ENQUÊTE

La collecte des données s'effectue dans une démarche exhaustive sur la base des comptes administratifs et d'entretiens avec les personnes ressources au sein de différents services (culturel, financier, personnel ou enseignement). Certaines dépenses relevant d'autres politiques que celle de la culture sont également repérées, notamment pour des actions culturelles en milieu éducatif (budget éducation), pour la construction d'équipements culturels (budget aménagement)...

UN CLASSEMENT MÉTHODIQUE

Chaque dépense culturelle repérée fait l'objet d'une double codification Opérateur / Action, qui s'appuie sur une nomenclature permettant de caractériser :

- ▶ le bénéficiaire : qui est financé ? (une école de musique, une collectivité, un équipement en régie, une personne en nom propre, un centre social...)
- ▶ l'action : pour quoi faire ? (une action de production, de conservation, d'éducation artistique en milieu scolaire...)
- ▶ la nature économique de la dépense : s'agit-t-il d'une dépense de fonctionnement ou d'investissement ? Et plus précisément, une subvention à un tiers, des charges de personnel, un transfert entre financeurs ?
- ▶ le dispositif : est-ce que la dépense s'inscrit dans un cadre contractuel précis ? (scènes nationales, compagnies conventionnées...)

LA PARTICIPATION DES ACTEURS

La constitution d'un Comité de pilotage, en amont du lancement de l'enquête, composé de représentants des différents financeurs enquêtés et de partenaires professionnels, s'est donné pour objectif une participation plus active dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'enquête, permettant ainsi d'envisager au mieux les possibilités d'exploitations. Il a fait place ensuite à des groupes de travail sur des restitutions thématiques. Un partenariat a été établi entre l'Arcade et l'Agence Régionale du Livre Paca sur l'analyse des crédits alloués au secteur du Livre et de la Lecture.

UNE DÉMARCHE INTERRÉGIONALE

L'édition 2008 trouve également un nouvel élan dans une dynamique interrégionale autour de la création d'un dispositif d'observation commun. Une méthodologie commune permet de disposer d'analyses, en garantissant un socle commun pour des approches comparatives, et pouvant être généralisé à d'autres territoires. Cinq agences régionales ont bénéficié d'un soutien financier spécifique pour cette enquête, qui porte sur près de 400 financeurs publics, de la Direction Générale de la Création Artistique (DGCA) du ministère de la Culture et de la Communication.

UNE ENQUÊTE MENÉE EN REGION DEPUIS 1990

124 BUDGETS CULTURELS ÉTUDIÉS SUR L'EXERCICE 2008

UNE BASE DE DONNÉES QUI IDENTIFIE 16 000 DÉPENSES CULTURELLES

UN COMITÉ DE PILOTAGE CONSTITUÉ EN AMONT : FINANCEURS ENQUÊTÉS ET PARTENAIRES PROFESSIONNELS

UN DISPOSITIF INTERRÉGIONAL D'OBSERVATION DES FINANCEMENTS PUBLICS MIS EN ŒUVRE DANS LE CADRE DES ENTRETIENS DE VALOIS

5 AGENCES RÉGIONALES : ARCADE, ARSV, ARTECA, LA NACRE, OBSTER

5 Territoires qui représentent au niveau national 1/3 de la superficie et 1/3 de la population :

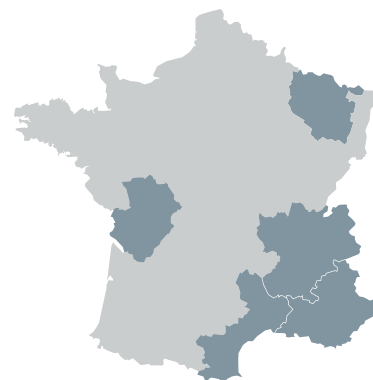
RHÔNE-ALPES - 6M d'hab.

PACA - 4,8M d'hab.

LANGUEDOC-ROUSSILLON - 2,5M d'hab.

LORRAINE - 2,4M d'hab.

POITOU-CHARENTES - 1,7M d'hab.



Initié par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Direction Régionale des Affaires Culturelles, un dispositif d'observation des financements publics de la culture est conduit sur le territoire régional depuis 1990. Une enquête est à ce titre régulièrement menée (1990, 1992, 1994, 1996, 1999, 2003 et 2008), s'inscrivant en complémentarité de l'enquête nationale menée par le ministère de la Culture et de la Communication (DEPS). L'édition 2008 porte sur l'exercice budgétaire des financeurs habituellement interrogés : Etat (budget Drac et crédits centraux du ministère de la Culture), Conseil Régional, les six Conseils Généraux, un panel de Villes de plus de 10 000 habitants, et pour la première fois un échantillon d'EPCI à fiscalité propre. Ce document est une synthèse des analyses réalisées sur les dépenses des Villes dans l'ensemble du champ culturel.

Toutes les publications relatives à ce champ d'observation sont téléchargeables sur www.arcade-paca.com



ARCADE

6 place Barthélémy Niollon CS 30759
13617 Aix-en-Provence cedex 1

T. : 33(0)4 42 21 78 00 • F. : 33(0)4 42 21 78 01
arcade@arcade-paca.com • www.arcade-paca.com



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

